



Commission Européenne

L'ÉCONOMIE LOCALE D'ODIENNÉ (DENGUÉLÉ) (CÔTE D'IVOIRE)

Comptes, acteurs et dynamismes de l'économie locale



Volume 2 : Rapport de synthèse

SAH/D(2002)529

Janvier 2002

OCDE

ORGANISATION DE COOPERATION ET
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

OECD

ORGANISATION FOR ECONOMIC
CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

—
Union – Discipline - Travail
—

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION

L'économie locale d'Odienné (Denguélé) (Côte d'Ivoire)

Comptes, acteurs et dynamiques de l'économie locale

Volume 2 : Rapport de synthèse

Commission Européenne

Etude réalisée par :

**Ecole Nationale supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée
(ENSEA)**

**Institut de recherche pour le développement
(IRD)**

Septembre 2000

Table des matières

AVANT-PROPOS.....	3
1. LA LOCALITÉ ET SES HABITANTS. CADRAGE HISTORIQUE ET SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE	5
UNE ANCIENNE TRADITION MARCHANDE SOUS-RÉGIONALE AUJOURD’HUI CONTRARIÉE	5
UNE RÉGION FAIBLEMENT PEUPLÉE, D’IMPORTANTS FLUX DE MIGRANTS	5
UNE POPULATION JEUNE, L’UN DES PLUS FAIBLES NIVEAUX D’ÉDUCATION DU PAYS	6
2. L’IMAGE D’ENSEMBLE DE L’ÉCONOMIE DE LA COMMUNE D’ODIENNÉ. CE QU’APPRENNENT LES COMPTES LOCAUX	6
LA PRODUCTION LOCALE DE RICHESSES. POIDS DU SECTEUR INFORMEL, ABSENCE D’ENTREPRISES INTERMÉDIAIRES	6
UNE DYNAMIQUE D’INVESTISSEMENTS QU’IL FAUT REVITALISER	9
LA VENTILATION DU PRODUIT LOCAL BRUT	10
LES REVENUS ET LA CONSOMMATION DES MÉNAGES	11
LES ACTIVITÉS DE L’ARRIÈRE-PAYS ET LEURS RETOMBÉES SUR L’ÉCONOMIE URBAINE D’ODIENNÉ	12
LES ÉCHANGES AVEC LE RESTE DU PAYS ET L’ÉTRANGER	13
3. LES ACTEURS ÉCONOMIQUES LOCAUX.....	14
LES OPÉRATEURS DE L’ÉCONOMIE POPULAIRE	14
LES PATRONS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	15
LES ENTREPRISES MODERNES ET INTERMÉDIAIRES DE PRODUCTION ET DE SERVICE	16
LES COMMERÇANTS ET TRANSPORTEURS	17
4. LES ACTIONS DE L’ÉTAT ET DE LA MUNICIPALITÉ.....	17
L’ÉTAT DANS LA RÉGION ET LE DÉPARTEMENT. UN DÉLAISSEMENT MANIFESTE	17
LA MUNICIPALITÉ D’ODIENNÉ. UNE AUTORITÉ LOCALE SANS RESSOURCES.....	19

AVANT-PROPOS

Le présent rapport fait la synthèse des résultats de l'étude de l'économie locale de la commune d'Odienné (Denguélé). Les travaux de terrain et les recherches documentaires ont été menés entre janvier et août 2000. Financée par la Commission Européenne, l'étude vise à analyser le dynamisme et les synergies de la capitale de la région du Denguélé, à mettre en évidence son potentiel de croissance, ses facteurs de blocage, ses perspectives à moyen et long termes.

Le volet économique de cette étude a été confié à l'Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée. L'exécution des enquêtes, des traitements statistiques et des analyses a été assurée par une équipe de chercheurs de l'ENSEA et de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD, ex-Orstom). Les résultats des travaux sur l'économie d'Odienné sont consignés dans trois volumes :

- Volume 1 : Rapport général
- Volume 2 : Rapport de synthèse
- Volume 3 : Comptes économiques

Ce document tire les principales leçons des études menées sur chaque « complexe d'activité » ou « filières » de l'économie locale, et présente les principaux enseignements des comptes ainsi élaborés. Trois préalables méthodologiques méritent cependant d'être précisés : (a) les données de ce document s'entendent comme des ordres de grandeur et non des valeurs certaines ; les ajustements statistiques auxquels il a été procédé restituent néanmoins une image d'ensemble cohérente, la plus réaliste qu'il a été possible de faire sur cette économie locale ; (b) la compréhension des dynamismes et des facteurs de blocage de l'économie d'Odienné impose que soient pris en compte des aspects qualitatifs, de sorte que les données présentées ont été assorties, dans la mesure du possible, d'observations qualitatives collectées par les chercheurs au cours de la phase terrain de l'étude et dans les travaux déjà consacrés à la région ; (c) dans cette courte synthèse, il sera seulement fait allusion, sans en exposer les détails, aux comptes de l'économie agricole et pastorale de l'hinterland – la région du Denguélé ; aussi le lecteur se reportera au chapitre consacré à ce sujet dans le rapport principal.

Le présent rapport a été rédigé conjointement par Paul Angoua Oi Angoua, statisticien économiste et professeur à l'ENSEA, et Pascal Labazée, socio-économiste et Directeur de recherche à l'IRD. Il s'inspire des rapports intermédiaires, monographies sectorielles, notes de terrain et documents de base confectionnés et collectés par l'équipe de recherche suivante :

- **Paul ANGOUA OI ANGOUA**, Ingénieur statisticien économiste, Enseignant chercheur à l'ENSEA, Coordinateur de l'ensemble de l'étude, Responsable du volet « *Municipalité* ».
- **Souleymane COULIBALY**, Ingénieur Statisticien Economiste, Enseignant chercheur à l'ENSEA, Responsable du volet « *Secteur moderne et intermédiaire* ».
- **Fidèle KAYBANDA**, Ingénieur des travaux statistiques ENSEA chargé du « traitement informatique et statistique ».
- **Hugues KOUADIO**, Ingénieur Statisticien Economiste, Enseignant chercheur à l'ENSEA, Responsable de la construction de la MCS et du volet « *Agro-pastoralisme* ».
- **Pascal LABAZEE**, Economiste et sociologue, Directeur de Recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) pour l'appui aux méthodologies de terrain, à l'analyse des données et à la synthèse des travaux.

- **Désiré NASSA**, Géographe, Université de Cocody – Abidjan, chargé des travaux « *Echanges frontaliers* ».
- **Näïma PAGES**, Economiste, Université Paris X Nanterre – IRD, Responsable des volets « *Economie populaire urbaine* », « *Bâtiments et travaux publics* ».
- **Issa SANOGO**, Economiste, BNETD, Université de Clermont – CERDI, Responsable du volet « *comptes et actions de l'Etat* ».
- **Benjamin ZANO**, Docteur en Démographie, Professeur à l'ENSEA, Responsable des volets « *Socio-histoire et démographie* » et « *Comptes des ménages* ».

Le rapport a par ailleurs bénéficié du soutien du Docteur **Coulibaly Moussa** (Vétérinaire à Odienné) pour le volet élevage, de Monsieur **Augustin N'Dri Kouamé** (Ingénieur des travaux statistiques) pour le volet agricole, de Monsieur **Tuo Walogo** (Responsable Adjoint de l'antenne INS d'Odienné), Messieurs **Albert Nyankawindemera**, **Emmanuel Akpalou**, **Lobognon Raymond** et Mademoiselle **Djetenin Koyaté** qui ont participé à la supervision des enquêtes de terrain.

Nos sincères remerciements vont à l'endroit de tous les responsables et acteurs de l'économie locale qui ont apporté leur concours pour mener à bien cette étude, et plus particulièrement à Monsieur le Préfet de la Région du Denguélé, à Monsieur le Maire de la Commune, ainsi qu'à toute l'équipe municipale et à Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Odienné.

1. LA LOCALITÉ ET SES HABITANTS. CADRAGE HISTORIQUE ET SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

Une ancienne tradition marchande sous-régionale aujourd'hui contrariée

Le Denguélé est une région dont l'homogénéité sociale et culturelle est remarquable : elle reste principalement composée d'autochtones et de natifs ayant en commun une histoire, une organisation politique et sociale, bref un ensemble de repères forts qui, à la différence d'autres régions du pays, ont été peu affectés en raison de la faible implantation d'allochtones.

Le Denguélé est par ailleurs l'héritier d'une longue tradition de grand commerce régional et interrégional qui, apparue dès l'ère pré-coloniale, faisait d'Odienné l'un des centres majeurs du transit de marchandises entre le Sahel et la forêt. Les populations restent encore marquées par cette tradition, bien que la fonction commerciale de la zone se soit affaiblie suite (a) à l'émergence d'un axe routier situé à l'Est du pays ; (b) à l'absence d'entretien des deux grands axes routiers passant par Odienné – l'axe Nord-Sud reliant Bougouni – Mali – à San Pedro, et l'axe Est-Ouest desservant la Guinée.

Dans une large mesure, le déclin commercial et transitaire d'Odienné et des marchés du Denguélé a privé les populations locales de l'un de ses plus sûrs leviers de développement, sans que d'autres fonctions économiques prennent le relais. C'est de l'indétermination du rôle que la région peut, au plan économique, jouer dans l'ensemble national et sous-régional, que surgissent désormais les principales préoccupations.

L'un des aspects de la tradition marchande *odienneka* – et plus généralement des Malinké qui peuplent le Denguélé – tient à leur migration vers divers centres urbains de Côte d'Ivoire où ils travaillent souvent dans le secteur commercial. Cette « diaspora » représente une force économique – tant en termes de capacité d'investissement, que de capital de relations et de réseaux sociaux – non négligeable et qu'il est souhaitable de mobiliser dans un projet de développement local concerté. L'arrêt récent de la desserte d'Odienné par voie aérienne a réduit les retours, jusqu'alors périodiques, des membres de cette « diaspora » vers leur région d'origine. L'actuelle municipalité réfléchit néanmoins aux moyens de revitaliser les liens entre les *Odienneka* résidents et ceux installés à l'extérieur du Denguélé.

Une région faiblement peuplée, d'importants flux de migrants

La population du Denguélé est de 219 431 habitants en 1998, soit 1,4 % de la population totale du pays. Son taux de croissance démographique (2,4 % l'an) est inférieur à la moyenne nationale et certaines sous-préfectures situées au Nord et à l'Ouest de la région enregistrent une croissance négative. L'urbanisation du département repose sur l'essor non négligeable de la seule ville d'Odienné – près de 4 % de croissance annuelle – tandis que les autres localités du département restent de dimension fort restreinte : seule celle de Minignan a acquis le statut d'entité semi-urbaine en 1998, et les 226 localités de la région ont une population moyenne de 496 habitants.

Le Denguélé reste faiblement peuplé. En 1975, la densité moyenne était de 2,4 hab/km² et se situe à 10,6 hab/km² aujourd'hui – la moyenne nationale est de 34 hab/km². La sous-préfecture de Dioulatédougou compte 3 hab/km², et la plus densément peuplée (Samatiguila), compte 22 hab/km². L'émigration d'une part et le peu d'attrait que présente la zone pour les autochtones d'autre part, limitent la croissance d'une population composée d'Ivoiriens – 92 % de la population contre 72 % au plan national – à dominante Malinké (90 %) et de natifs. Le modeste essor démographique est le produit direct des difficultés qu'éprouve la région à trouver et à susciter des dynamismes économiques neufs.

Une population jeune, l'un des plus faibles niveaux d'éducation du pays

La répartition des résidents du Denguélé par groupe d'âge et par sexe fait ressortir d'une part la jeunesse de celle-ci, particulièrement chez les hommes, et le poids de la population féminine, ce qui atteste de l'émigration importante d'actifs masculins. En 1988, l'indice de sortie plaçait la région au troisième rang des mouvements migratoires sur les 10 régions que comptait le pays : le solde migratoire net était fortement négatif (-16,5 %). Des enquêtes plus récentes confirment l'ampleur de ces migrations, ainsi que le renforcement de la « diaspora » *Odienneka* dans diverses villes de Côte d'Ivoire.

En 1998, le taux d'alphabétisation était de 18 % sur l'ensemble du département. Le taux de scolarisation est aussi l'un des plus bas du pays – il est inférieur de plus de 15 % à la moyenne nationale – et fait apparaître d'importants écarts par sexe en défaveur des filles. La faiblesse du niveau scolaire des ressortissants et la discrimination dont les femmes sont victimes, sont un facteur majeur de blocage économique de la région.

2. L'IMAGE D'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE DE LA COMMUNE D'ODIENNÉ. CE QU'APPRENNENT LES COMPTES LOCAUX

Le Produit local brut (PLB) de la commune d'Odienné serait de près de 12 milliards pour l'année 1998 : l'économie communale contribue pour un peu moins de 0,2 % à la formation du PIB ivoirien. Le PLB par tête s'établit ainsi à 277 208 francs – par comparaison, 441 000 francs en moyenne nationale (1998), 438 000 francs à Daloa, et 348 000 francs dans la ville voisine de Korhogo. D'emblée, le niveau de production des richesses à Odienné apparaît très faible, tant au regard des performances moyennes du pays, que de celles notées à Korhogo, principale ville de la zone de savane.

La production locale de richesses. Poids du secteur informel, absence d'entreprises intermédiaires

Une décomposition sectorielle du produit local brut indique avec plus de détail les sources de la création de richesses dans la commune, celles-ci étant fortement concentrées autour des activités tertiaires. Les activités génératrices de richesses sont, par ordre d'importance :

- (a) Le commerce – 3,9 milliards soit 33,5 % du PLB, dont les trois quarts sont réalisés par le secteur informel. Les activités marchandes relevant de l'économie populaire fournissent plus de trois mille emplois dans la commune, et représentent près de 2 200 points de vente concentrés majoritairement en centre-ville. Le commerce et le transit sous-régional, qui furent anciennement les vecteurs majeurs de l'essor d'Odienné, se sont à l'évidence contractés pour laisser place à des unités de taille modeste, travaillant à l'échelon local et comptant en son sein nombre d'activités de survie.
- (b) Les services – 2,6 milliards soit 22 % du PLB, les succursales d'entreprises modernes dont le siège est à Abidjan étant ici les plus créatrices de richesses.
- (c) Les activités de production au sens strict – 1,9 milliard soit 16,7 % du PLB, dont les trois quarts viennent du secteur moderne, et plus précisément d'une seule entreprise dominant le secteur de la transformation, la SODIRO appartenant au vaste groupe Multiproduits dont le propriétaire est un *Odienneka*. Exception faite de cette entreprise, la faiblesse du nombre et de la taille unitaire des autres unités de transformation est une caractéristique majeure de l'économie d'Odienné. Pour sa part, le micro et petit artisanat occupe près de 1 000 personnes, mais représente moins de 10 % des points d'activité de l'économie informelle, et « pèse » moins de 5 % du produit local.

- (d) Le bâtiment et les Travaux publics – 540 millions (4,6 % du PLB) dont 58 % sont réalisés par des unités modernes et intermédiaires contrôlant les chantiers de travaux publics, le reste (42 %) revenant aux multiples petits artisans et tâcherons de la commune.
- (e) Enfin, les activités agropastorales de la commune réalisent 4,4 % du PLB. Notons que 18 % des actifs résidant à Odienné sont de petits exploitants agricoles, ce qui atteste de la dimension encore rurale des quartiers périphériques de cette ville.

Le secteur de l'économie populaire réalise 5,1 milliards de valeur ajoutée et contribue ainsi à 43 % à la création de la richesse de la commune. En terme d'emploi, il occuperait près de 5 800 personnes, soit 73 % des actifs de la commune – hors activités à domicile et de colportage qui n'ont pas été inventoriées.

Matrice de comptabilité sociale agrégée de la Commune d'Odienné en 1998

(millions de francs CFA)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
	Ménages	Entreprises	Commune	Adminis- trations	Branches	Produits	Travail	Capital	Accu mén.	Accu Entr.	Accu Admin.	Hinterland	RDP	RDM	Total
1 Ménages	21	1 259		395			7 610					8	178	40	9 511
2 Entreprises				-				3 710				-	-	-	3 710
3 Commune	38	-		41	61							-	-	-	141
4 Administrations	244	265	12	-	357	97						-	2 453		3 428
5 Branches						20 488									20 488
6 Produits	7 340		109	2 149	8 750	-			928	234	260	1 945	4 717	1 110	227 542
7 Travail					7 610										7 610
8 Capital					3 710										3 710
9 Accu Ménages	1 740											- 41	- 650	-122	928
10 Accu Entreprises		908										-	-456	-128	234
11 Accu Admin.°			20	240								-	-		260
12 Hinterland	23	37		603		1 250									1 913
13 RDP	97	1 110		-		4 946									6 152
14 RDM	8	132				761									900
15 Grand total	9 511	3 710	141	3 428	20 488	27 542	7 610	3 710	928	234	260	1 913	6 152	900	86 525

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné », 2000

Le maigre secteur des entreprises moderne et intermédiaire produit 4,8 milliards de valeur ajoutée, issus principalement d'activités tertiaires (63 %), et fournit environ 1 200 emplois, saisonniers pour la plupart. Pour sa part, l'administration présente sur la commune est le premier pourvoyeur d'emplois salariés (875), et sa valeur ajoutée serait de 1,4 milliard.

Création de valeur ajoutée dans la Commune (1998)

(Millions de francs CFA)

	VAB		NB. EMPLOIS	
	Odienné	%	Odienné	%
Total	11 835	100		
Moderne	6 233	100	2 140	100
Secondaire	1 762	28	778	36
Tertiaire	3.404	55	1.362	64
- Dont administrations	1 458	23	875	41
Informel	5 077	100	5 785	100
Secondaire (y/c BTP)	753	15	1 265	22
Tertiaire	4 324	85	4 520	78
- Dont Commerces	3 192	63	3 455	60
Agropastoralisme	525	4		

Source : ENSEA - IRD « Economie locale Odienné », 2000

Le poids de l'économie populaire apparaît considérable, en termes d'emploi notamment. Mais il faut en souligner la faible productivité moyenne du travail, chaque travailleur générant moins de 900 000 francs de valeur ajoutée – soit 920 000 francs dans le commerce, un million dans les services et 500 000 francs seulement dans la production. Le médiocre rendement du travail dans l'informel en général, et dans l'artisanat en particulier, attire l'attention sur la nécessité de mieux organiser et soutenir le monde de la petite entreprise, et d'améliorer le niveau d'éducation et de qualification des opérateurs et employés qui y interviennent.

Le secteur moderne au sens strict se résume à huit entreprises dont six succursales de banques et de services divers, une unique industrie – actuellement en difficulté, elle ne livre pas tous ses effets sur l'activité globale de la ville – et deux établissements du BTP. Chaque employé du secteur moderne génère près de 2,5 millions de valeur ajoutée. Hormis la SODIRO, la plupart des entreprises modernes exploitent plus les quelques opportunités économiques suscitées par la croissance urbaine, qu'elles ne suscitent des dynamismes neufs à l'échelon de la ville.

Une dynamique d'investissements qu'il faut revitaliser

Les investissements dans la commune sont estimés à 1,4 milliard pour l'année 1998. Les ménages et les entrepreneurs du secteur informel y ont contribué à hauteur de 66 %, soit 928 millions, ce qui représente 53 % de leur épargne ; il doit être souligné que le solde de cette épargne, émanant pour l'essentiel de petits et moyens patrons de la ville, est aujourd'hui investi hors de la zone : le peu de dynamisme actuel de l'économie communale contribue ainsi à l'exportation d'un petit capital local qui, sous condition d'un projet cohérent et collectif de relance, pourrait utilement participer à l'essor de la cité. Les entreprises modernes et intermédiaires, quant à elles, ont dégagé un autofinancement de 900 millions, 234 millions ayant été investis dans la commune et le reste transféré vers les maisons-mères. Les investissements de l'Etat dans la commune ont été estimés à près de 240 millions, ce qui montre l'engagement assez limité de

la puissance publique dans la commune. Cette situation est en continuité avec le peu d'intervention publique dans la région sur plusieurs décennies, à l'exception de l'effort accompli lors des Fêtes de l'Indépendance, au début des années 1970. Enfin, la municipalité est un investisseur local tout à fait marginal : 20 millions de francs en 1998.

On retiendra au total le peu de dynamique d'investissement solide dans la commune, ce qui semble à la fois traduire : (a) un manque de ressources locales mobilisables, lié à la faiblesse des niveaux de vie des ménages ; (b) la faiblesse de l'intervention de l'Etat ; (c) le nombre limité de projets aptes à attirer les capitaux, en l'absence d'un projet de relance de l'économie d'Odienné ; (d) un montant d'investissements publics par habitant régulièrement inférieur à la moyenne nationale ; (e) enfin la tendance de l'épargne des petits patrons de l'informel, et de l'autofinancement des entreprises, à sortir de la zone.

La ventilation du produit local brut

Le Produit local brut (PLB) est un bon indicateur de la façon dont la richesse se répartit entre les divers acteurs de l'économie urbaine : Etat et communes via les impôts et taxes, salariés, investisseurs locaux ou hors zone. A Odienné, la ventilation des quelque 12 milliards de produit intérieur de l'exercice 1998, présentée de façon schématique dans le tableau suivant, appelle les remarques suivantes :

Répartition du Produit intérieur local de la Commune entre les divers acteurs (1998)

(millions)

PIL	→	Opérateurs Indépendants	Impôts et taxes	Auto- financement	Employés	Droits Douane	Capital Moderne
11 835		5 473	418	908	2 137	97	2 802

↓	↓	↓	↓
---	---	---	---

Agricole	525	Etat	357	Salariés privés	775	Commune	1 523
Informel	4 948	Commune	61	Fonctionnaires	1 362	Hinterland	37
						RCI	1 110
						RDM	132

Source : ENSEA - IRD, « Economie locale Odienné », 2000

- (a) Les opérateurs indépendants, regroupant ici les petits entrepreneurs du secteur informel urbain et les agriculteurs, récupèrent la plus grande partie de ce produit – soit 47 % du PLB – sous forme de revenu monétaire net.
- (b) La rémunération du travail représente 18 % du PLB et se répartit entre les personnels des entreprises et des administrations. On doit noter que le secteur informel rémunère très peu ses employés, ce qui tient au poids élevé des apprentis et aides familiaux qui y sont mobilisés.
- (c) La rémunération du capital des entreprises modernes est évaluée à 24 % du PLB. Dominée par des succursales de maisons mères non résidentes, la structure du secteur moderne local conduit à une sortie élevée de valeur ajoutée en direction des grandes villes de Côte d'Ivoire.

- (d) Les droits d'entrée et de sortie prélevés par l'Etat représentent 0,89 % du produit intérieur local tandis que les prélèvements directs au titre des impôts et taxes sur la production locale en représentent 3,5 %, dans lesquels la part de la commune apparaît négligeable – de l'ordre de 0,5 % du PLB. La fiscalisation globale de l'économie locale est ainsi très faible, celle émanant de la Mairie est quasi inexistante.
- (e) L'autofinancement des entreprises exerçant dans la commune, de l'ordre de 908 millions, représente 8 % du produit local.

Les revenus et la consommation des ménages

Il est évident que les revenus distribués au titre de la rémunération des personnels et des travailleurs indépendants constituent le socle des ressources des ménages de la commune. Ces dernières ont été évaluées à 9,5 milliards pour l'année 1998, soit 222 777 francs par habitant. Ces ressources se décomposent comme suit :

- (a) Les salaires des personnels permanents (2 137 millions) viennent pour 63 % des administrations et de la commune, enfin des entreprises du secteur moderne et du secteur informel urbain pour 28 %.
- (b) Les revenus des opérateurs indépendants ont été estimés par enquête à un montant proche de 5,5 milliards, soit 58 % des ressources des ménages, ce qui souligne toute l'importance de l'activité informelle sur le niveau de vie des familles *Odienneka*.
- (c) La rémunération du capital des entreprises sociétaires consommée localement a été évaluée à 1,5 milliard, représentant ainsi 16 % des revenus.
- (d) Deux autres catégories de ressources complètent les revenus des ménages de la ville. La première, très modeste, concerne les prestations versées par la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) s'élevant à 395 millions soit près de 4% des revenus. La seconde vient des « transferts communautaires » procurant près de 3 % des ressources totales, soit 247 millions dont 74 % proviennent de la Côte d'Ivoire hors région du Denguélé, et 17 % proviennent des pays extérieurs.

Utilisation du revenu des ménages de la commune d'Odienné (1998)

(millions de francs CFA)

Revenu	Consommation	Impôts, taxes et divers	Transferts	Epargne
9 511	7 340	282	149	1 740
	↓	↓	↓	

Alimentation	3623	Taxes	38	Commune	21
Autre	3717	Impôt rev	51	Hinterland	23
		Divers	193	Reste CI	97
				RDM	08

Source : ENSEA - IRD, « Economie locale Odienné », 2000

L'emploi que les ménages font de leurs ressources a été restitué au moyen d'une enquête sur la consommation. Les résultats d'ensemble consignés dans le tableau ci-dessous, indique que 77 % des revenus sont consommés.

La dépense de consommation annuelle est de 7,3 milliards de francs, soit une dépense annuelle par tête d'environ 172 300 francs. Cette dépense moyenne par tête est inférieure à celles obtenues lors d'études semblables à Korhogo (221 000 francs) et Daloa (230 972 francs). La structure des données ne permet pas d'estimer le taux de pauvreté par rapport au seuil fixé en 1998 à 162 800 francs par tête. Néanmoins, l'écart est considérable entre le niveau de vie des quartiers résidentiels, où la dépense moyenne de consommation par tête s'établit à 516 500 francs environ, celui des habitants des quartiers de moyen standing – centre ville, Texas par exemple où la dépense est de 176 500 francs – et celui de quartiers précaires tels que Yankafissa (116 100 francs). Il ne fait guère de doute que le niveau moyen de vie des populations des quartiers d'habitation précaire est inférieur au seuil de pauvreté, et qu'elles forment d'importantes poches de misère.

L'épargne des ménages représente 18 % des revenus, mais est en réalité concentrée sur un petit nombre de foyers résidant dans les quartiers d'habitat intermédiaire et résidentiel. Le solde de revenus sert d'une part au paiement des taxes et impôts, des services non marchands auprès de l'administration et des cotisations sociales (3 %) – on soulignera au passage la modestie de ces prélèvements – puis aux « transferts communautaires » dont le montant représente 1,5 % des revenus. Ces transferts s'opèrent surtout en direction du reste de la Côte d'Ivoire hors Denguélé (65 %), vers les villages du Denguélé (29 %). Les fonds dirigés vers l'étranger (8 millions) ne représentent que 5 % des transferts et bénéficient au Burkina Faso, au Mali et à la Guinée.

Le solde net des transferts entre la commune et l'extérieur est positif d'un montant de 77 millions, ce qui signale une entrée de ressources résultant des envois de fonds effectués par la diaspora *odienneka* à leur famille.

Les activités de l'arrière-pays et leurs retombées sur l'économie urbaine d'Odienné

Le coton reste la principale culture de rente du Denguélé et la première source de revenus des populations rurales. Cette culture connaît depuis le milieu des années 90 une nouvelle dynamique après plus de six ans de baisse tendancielle de la production due au découragement des paysans, suite à la baisse des cours mondiaux et aux incertitudes nées à la veille de la privatisation de la CIDT. Pour l'année 1998, la production est estimée à plus de 23 000 tonnes, procurant ainsi plus de 4 milliards de francs aux paysans. L'absence d'une unité d'égrenage prive la commune et le département d'Odienné des retombées financières liées à cette première transformation. Néanmoins, le transport de la production vers Boundiali génère d'importantes ressources aux transporteurs de la commune.

Introduit dans la région à la faveur d'un programme conjoint de la Banque Africaine de Développement et du gouvernement ivoirien, le soja, considéré comme la deuxième culture de rente, est confronté à plusieurs problèmes dont l'absence de débouché et le niveau assez élevé des coûts de production. Il ressort des comptes de cette filière que sans les subventions de l'Etat, les paysans se retrouveraient perdants à la fin de la campagne, ce qui pose aujourd'hui le problème de survie du projet lorsque l'Etat n'apportera plus de subvention. En 1998, les superficies affectées à cette culture sont estimées à plus de 8 000 hectares pour une production de 1 645 tonnes évaluée à environ 200 millions de francs.

L'anacarde en pleine expansion dans la région, assure un complément de revenus aux paysans qui s'orientent de plus en plus vers sa production. La société SODIRO qui l'utilise comme matière première est un appui incontournable pour le développement de ce produit. En 1998, ce sont près de 387 millions de francs que l'anacarde a rapportés aux exploitants agricoles.

Le riz, le maïs, l'igname et le manioc sont les plus importantes cultures vivrières de la région. Pour mémoire, on signalera que celle-ci fut un très grand centre de production de riz dans les années 70. Ce qui lui a valu en son temps, la mise en place de divers projets rizicoles pour soutenir la production.

Aujourd'hui, la production du riz a chuté à tel point qu'une partie du riz consommé localement est importée du reste du pays et de l'étranger. La valeur globale de la production vivrière du Denguélé est estimée 8,9 milliards de francs en 1998.

La production agricole commercialisée de la commune reste très modeste. Cependant l'activité agropastorale de l'arrière-pays exerce d'importants effets d'entraînement sur l'économie de la ville d'Odienné. On notera entre autres (a) qu'une grande partie de la production commercialisée passe par les transporteurs et grossistes de la ville ; (b) que toute la production régionale d'anacarde est transformée par la seule unité industrielle – SODIRO – de la ville ; (c) que les revenus agricoles des ruraux sont dépensés pour l'essentiel sur le marché d'Odienné qui reste la plus grande place commerciale du département.

Les échanges avec le reste du pays et l'étranger

Odienné reste un centre commercial à l'échelon régional, et dans une moindre mesure un lieu de transit de personnes et de marchandises en provenance du Mali et de la Guinée. Mais la fonction transitaire est affaiblie par l'état des voies de communication, et plus généralement par l'absence de toute politique publique visant à capitaliser l'intégralité des avantages liés à la position géographique de la ville d'une part et par l'absence des réflexions sur la fonction économique nationale et régionale que pourrait jouer Odienné d'autre part. Le marché d'Odienné, construit à la faveur des Fêtes de l'Indépendance (1972), est un centre de ravitaillement des autres localités du Denguélé en biens manufacturés fabriqués en Côte d'Ivoire, et en produits vivriers.

L'affaïssement de la fonction de transit sous-régional d'une part, et l'absence d'unités de transformation de produits du cru d'autre part, se reflètent dans l'analyse des entrées et sorties de biens et services dans la commune – près de 15 milliards en 1998 :

- (a) Globalement, le solde des importations et exportations de la commune est excédentaire de 800 millions de francs : Odienné approvisionne l'étranger surtout en produits agricoles, mais perd néanmoins un important volume d'activités et de richesses faute d'entreprises intermédiaires de transformation présentes sur place.
- (b) Dans ses relations avec son hinterland, Odienné est excédentaire d'environ 340 millions de francs CFA : la valeur des vivriers qu'achète la ville pour se nourrir est largement compensée par les dépenses annuelles des ruraux auprès des entreprises situées sur la commune.
- (c) Il n'a pas été effectué un décompte précis permettant de distinguer entre les biens venant ou partant en direction du reste du pays et du reste du monde. Dans l'ensemble toutefois, la commune serait excédentaire de près de 140 millions dans les relations commerciales qu'elle noue hors du Denguélé. Ce résultat tient aux recettes d'exportations qu'elle tire de la transformation communale des produits de rente – l'anacarde en particulier. Ce résultat serait davantage meilleur si dans l'établissement des comptes, l'on n'avait pas exclu une sortie d'environ 3,5 milliards de biens agricoles qui, collectés par les grossistes de la ville, sont évacués en l'état vers les grands centres urbains de Côte d'Ivoire. Il reste que même sur ces opérations de collecte régionale, les grands commerçants du Denguélé sont désormais concurrencés par des marchands de Korhogo et des villes forestières alors que la transformation locale d'une partie des produits collectés par les grossistes suffirait à redresser le solde commercial de la ville.
- (d) Les marchandises échangées avec les pays frontaliers, le Mali et la Guinée, sont délicates à mesurer eu égard au caractère informel des flux ; la présente étude a pu grossièrement estimer les importations à 800 millions environ, ce qui laisse un déficit commercial qui se forme principalement avec la Guinée. Il ressort que, sous réserve d'une sous-estimation probable de ces flux, la dynamique commerciale est désormais modeste avec les Etats voisins, et qu'elle mériterait d'être revitalisée en vue de redonner quelque vigueur à l'économie d'Odienné.

3. LES ACTEURS ÉCONOMIQUES LOCAUX

Les opérateurs de l'économie populaire

Au cours de l'étude, 3 100 points d'activité appartenant à l'économie populaire ont été inventoriés dans la commune, dont 1 600 points de rue (52 %) et 1 500 points de marché (49 %). En moyenne, la densité des activités est élevée – un point pour 13,7 résidents – et atteste du développement de très petites activités, notamment commerciales, qui sont autant de moyens par lesquels les citoyens tentent d'améliorer leurs revenus. La répartition spatiale des activités indique la forte attraction qu'exerce encore le centre ville, malgré le peuplement progressif des quartiers périphériques. L'économie populaire d'Odienné se caractérise aussi par sa faible emprise sur l'espace urbain, les deux tiers des activités recensées étant exercées hors d'un local fermé, et ce tant pour les activités de rue que de marché. Cette faible emprise explique en retour les difficultés qu'éprouve la Mairie pour taxer les petits opérateurs.

Les points d'activité de la Commune (1998)

Production	Commerce	Services	Total
262	2 197	639	3 098

Source : ENSEA – IRD, « Economie locale Odienné » 2000

L'économie populaire est le premier pourvoyeur d'emploi dans la commune. Elle occupe en effet près de 6 100 actifs, chefs d'établissement compris, mais chaque activité ne génère en moyenne qu'un poste de travail, la part des emplois salariés étant très faible. Par ailleurs, le taux de « sous-emploi » est important : le volume d'heures effectivement ouvrées par travailleur est faible. Les 3 000 employés du secteur récupèrent 10 millions en salaires et autres types de rémunération – soit moins 0,2 % de la valeur ajoutée produite.

Les femmes détiennent les deux tiers des points d'activités de l'économie populaire. Leur poids est ainsi considérable – encore, l'inventaire exclut les activités à domicile, notamment de transformation agro-alimentaire en grande partie effectuées par les femmes.

Il paraît urgent d'améliorer le niveau général de formation et de qualification des opérateurs de l'informel : 81 % n'ont pas été scolarisés ou l'ont été en école coranique, et plus de la moitié de ceux qui ont été à l'école n'ont suivi qu'un enseignement primaire – d'autre part, seulement 21 % d'entre eux ont suivi une formation professionnelle – notamment en contrat d'apprentissage traditionnel. Il doit être engagé un effort de formation des jeunes, notamment des filles, tant dans l'enseignement général, la formation professionnelle technique et l'apprentissage traditionnel.

Les facteurs majeurs de blocage de l'économie populaire, tels que soulevés par près de 300 patrons interrogés, portent sur : (a) l'insuffisance de leur fonds de roulement ; (b) la maîtrise très faible des circuits d'approvisionnement ; (c) la forte concurrence existant entre les opérateurs de l'informel, face à un marché solvable étroit. Ce constat, émanant des opérateurs, rejoint les résultats de l'étude. Si les deux premiers points peuvent susciter des projets de soutien adaptés – aides aux activités génératrices de revenus, appui à la structuration du milieu – le troisième renvoie à un état structurel de l'économie locale qui suppose, pour être transformé, que des objectifs de développement local soient collectivement définis et poursuivis.

Les structures d'appui locales dont disposent les opérateurs sont la Chambre régionale des Métiers (CRM), le Fonds local d'épargne et de crédit (FLEC) et la Coopérative d'épargne et de crédit (CECO). Des soutiens à caractère non financier sont menés ponctuellement par les partenaires de la Chambre – le Fonds pour le développement de la formation professionnelle (FDFP) notamment – tandis que les actions de la CRM sont focalisées sur l'encadrement des artisans. Le FLEC, quant à lui, rassemble la majorité des

groupements professionnels de l'économie populaire pour la mobilisation de l'épargne et l'autofinancement de leurs activités. La CECO est une structure regroupant 3 500 épargnants ; elle a accordé 160 prêts (142 millions) en 1999. Au total, l'appui fourni par ces structures n'est pas négligeable, bien que fort loin de couvrir les attentes des opérateurs.

Comptes de l'économie populaire par secteur d'activité

(millions FCFA)

	Production	Commerce	Services	Ensemble
CA	1 187.5	13 127.8	2 047.9	16 363.2
VA	521.4	3 151.8	1 110.6	4 783.8
Salaires versés	1.0	5.0	3.9	9.9
Impôts et taxes	10.9	76.6	12.8	100.3
Emplois (hors patron)	778	1 258	965	3 001
Investis.	8.17	71.20	18.46	97.83
EBE	509.5	3 070.3	1 093.8	4 673.6

Source : ENSEA - IRD, « Economie locale Odienné », 2000

Plus des deux tiers des établissements se ravitaillent exclusivement en intrants et en marchandises à Odienné (60 %) et dans le reste du Denguélé (10 %). Cette polarisation des sources d'approvisionnement autour d'Odienné se traduit par une forte dépendance envers quelques grossistes locaux, et par des coûts élevés de consommations intermédiaires. Seule une frange des petits commerçants (21 %) et de producteurs (13 %), s'approvisionnent en partie, et de façon plus ou moins régulière, à Abidjan. La part des intrants provenant du Mali et de la Guinée est très faible – 3 % et 4 % respectivement. Les petits patrons de l'informel vendent essentiellement aux ménages urbains d'une part, aux revendeurs d'Odienné ville et du reste du département, d'autre part (36 %). Les entreprises, administrations, municipalité, projets de développement constituent une part insignifiante de leur clientèle.

Les patrons du bâtiment et des travaux publics

Le chiffre d'affaires du secteur du bâtiment et travaux publics dans le département d'Odienné a été évalué à 2,3 milliards en 1998, pour valeur ajoutée de 1,3 milliard. Les opérateurs du BTP intervenant dans la commune créent près 314 millions de valeur ajoutée – soit près de 3 % de la richesse d'Odienné. La production d'habitations familiales représenterait 50 % du marché, soit un montant de près d'un milliard ; les travaux engagés par la puissance publique – projets FRAR, FIAU, Mairie, État, etc. – représenteraient quelques 950 millions de chiffre d'affaires pour les opérateurs – dont 35 millions seulement émanant de la commune d'Odienné. Les chantiers issus à la foi des Mairies des autres sous-préfectures, des ONG, du PACOM et autres organismes, ont été estimés à 360 millions.

Une dizaine d'entreprises de taille moyenne traite la majorité des chantiers importants, et 90 % de leur activité s'effectuent avec l'Etat, les Mairies, les FRAR et FIAU et les quelques projets de développement ; environ 10 % de leur activité viennent de la demande des particuliers. L'existence de ces entreprises intermédiaires du BTP – qui forment une bonne part du maigre tissu de PME locales – est donc adossée au niveau d'investissement public dans la localité. Une remise à niveau des infrastructures locales et un rééquilibrage de l'effort de financement régional consenti par l'Etat, suffiraient à développer ces unités et à créer un « nœud » solide d'accumulation dans la ville.

Comptes d'exploitation des acteurs de la filière BTP dans le département d'Odienné (1998)

(millions de francs CFA)

	Nb opér.	CA	CI	VA	FP	I et T	EBE	Inv.
Total	417	2 325	1 065	1 252	357	236	675	241
Entreprises modernes	2	537	269	236	80	70	150	60
Entreprises intermédiaires	8	1200	540	648	180	120	348	160
Artisans - MPE	257	478	206	265	82	46	137	18
Autres	150	110	50	55	15	0	40	3
Auto-production habitat	-	210	-	-	-	-	-	-

Source : ENSEA - IRD, « Economie locale Odienné », 2000

Les opérateurs du BTP ont fait état de diverses difficultés dont (a) une capacité financière très faible et un accès insuffisant au crédit ; (b) des retards de paiement sur les chantiers publics qui accroissent leur endettement auprès des fournisseurs locaux ; (c) leur sous-dotation en équipements, conséquence de leur faible capacité financière ; (d) les impôts relativement élevés par rapport à d'autres secteurs d'activité qui peuvent aisément y échapper ; (e) la concurrence de certains entrepreneurs récupérant des chantiers *via* des réseaux clientélistes ou bénéficiant de fournitures à moindre coût ; (f) le coût des fournitures, intrants et matériaux de construction lié à l'absence de centrale d'achat.

Les entreprises modernes et intermédiaires de production et de service

Le secteur intermédiaire à Odienné, tel que défini par notre méthodologie¹, se distingue finalement très peu du secteur informel. Ces entreprises opèrent dans les services d'hôtellerie, de restauration, de dépannage, de transport et de bureautique, ainsi que dans de petites unités de production – menuiserie, ébénisterie, boulangerie, pâtisserie. Leur apport à la richesse locale est très limité, et souligne particulièrement l'absence d'unités de transformation locale de biens agricoles.

Le secteur moderne se compose des agences régionales des grandes entreprises nationales telles que la CIE, SODECI, CI-Telcom, Poste de Côte d'Ivoire, SGBCI, BIAO, SODEXAM. Deux grandes chaînes de distribution – CDCI et CNCI – ont leur représentation à Odienné et assurent l'approvisionnement des citoyens en biens de consommation courante. S'ajoutent enfin deux pharmacies, et deux hôtels de standing.

La SODIRO, filiale du groupe Multiproduits créée en 1992 par un fils de la région, est finalement la seule société industrielle d'Odienné. Cette unité agro-industrielle travaille à la promotion et à la transformation de produits agricoles locaux dont les plus importants sont l'anacarde, le riz, le bétail, une partie importante de la production étant exportée – l'anacarde notamment. La SODIRO est un pilier de l'économie d'Odienné : en 1999, elle aurait réalisé 2 milliards de valeur ajoutée, employé une trentaine de permanents et 700 occasionnels ; elle compte embaucher en l'an 2 000 près de 1 500 temporaires, notamment des femmes, dans le cadre de son programme d'exploitation de l'anacarde.

L'entreprise connaît depuis peu des difficultés dans la commercialisation du riz et en a suspendu la production. Son essor est aussi fragilisé par des contraintes encore mal maîtrisées – réseaux de vente, gestion des risques du marché –, qui explique l'actuelle restructuration interne du groupe Multiproduits. Le poids de la SODIRO induit des effets contradictoires sur l'économie de la ville. L'unité en est devenue un moteur indispensable, mais toute variation d'activité se répercute mécaniquement sur le niveau global d'emploi et du produit local brut, sur la distribution de revenus ainsi que sur le montant des prélèvements fiscaux.

¹ Cf. Rapport principal. Il s'agit généralement d'entreprises déclarant tout au plus un salarié à la CNPS et n'étant soumises qu'à l'impôt synthétique

Les commerçants et transporteurs

Les opérateurs locaux du transport réalisent une production de 1,2 milliard – près de 7 % du secteur moderne d'Odienné. La contribution est modeste, et traduit (a) le déclin relatif des activités du commerce sous-régional ; (b) le déficit commercial de la ville dans ses rapports avec le reste du pays ; (c) l'état des routes du Denguélé, qui bloque les transactions et flux de marchandises ; (d) la faiblesse du réseau de bourgs et de la densité des échanges entre ceux-ci et Odienné. Au total, la valeur ajoutée du transport ne représente que 4,4 % du produit local brut de la commune.

L'assise du milieu des transporteurs du Denguélé – qui fut anciennement l'un des plus puissants du pays – est désormais fragilisée, et a conduit à la démultiplication des syndicats – ils sont au nombre de cinq – ce qui réduit d'autant la représentativité de chacun.

Les opérateurs du commerce de gros et demi gros de la ville se structurent en deux pôles distincts. D'un côté, la distribution de biens de consommation manufacturés est contrôlée par deux entreprises modernes, CDCI et CNCI, dont les centres de gravité sont respectivement à Abidjan et Korhogo ; le groupe Multiproduits – qui fut l'unique groupe ivoirien à avoir réussi à s'imposer dans un segment d'activité dominée par le capital français et libano-syrien – est désormais en cessation d'activité. De l'autre, le pôle du grand commerce dit « traditionnel » se compose d'une dizaine de grossistes de produits du cru assurant, *via* la collecte régionale, l'approvisionnement des citadins en céréales et tubercules, et exportant ces mêmes produits vers d'autres villes du pays. La surface économique de ce dernier pôle est modeste, une fois comparé aux réussites commerciales de quelques opérateurs *odienneka* ayant fait fortune dans différentes villes de Côte d'Ivoire.

Le commerce de gros dans la commune d'Odienné (1998)

(millions de francs CFA)

Type	CA	VA	Salaire	Impôts	EBE
Grande distribution	9 530	767	58	54	655
Produits du cru *	(5 990)	(427)	(36)	(10,7)	380

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

* Estimations

4. LES ACTIONS DE L'ÉTAT ET DE LA MUNICIPALITÉ

L'Etat dans la région et le département. Un délaissement manifeste

Tous les indicateurs d'équipements et d'infrastructures du Denguélé mettent en évidence la faiblesse des dotations régionales, situées très en deçà des moyennes nationales par habitant. On présentera ci-dessous quelques indicateurs établis pour les besoins de l'étude soit (a) la densité du réseau routier – RTE : km de routes bitumées au km² ; (b) la densité du réseau postal – POST : nb. habitants par boîte postale (c) l'accès à l'eau potable – EAU : nb. habitants par abonnement SODECI ; (d) l'accès à l'éducation – ELE1, ELE2 : taux de scolarisation primaire et secondaire ; CLA1 et CLA2 : nombre de classes au km² ; (e) l'accès aux services de santé – CD : nb. habitants par centre de santé ; RAT : distance théorique (km) parcourue pour atteindre un centre de santé.

Dotations en infrastructures dans la région du Denguélé (1995)

	RTE	POST	EAU	CLA1	CLA2	ELE1	ELE2	CD	RAT
Denguélé	0,15	93,0	73,0	0,068	0,012	0,57	0,34	5 540	2,29
Moyenne nationale	0,23	160,6	90,0	0,15	0,07	0,71	0,51	11 473	1,16
<i>Ecart-type (régions RCI)</i>	<i>0,07</i>	<i>58,0</i>	<i>50,7</i>	<i>0,27</i>	<i>0,11</i>	<i>0,11</i>	<i>0,10</i>	<i>5 257,1</i>	<i>0,39</i>

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

A l'instar de toute la zone de savane ivoirienne, le Denguélé fait partie des régions où les dépenses publiques d'investissement se sont, depuis l'Indépendance, situées en deçà de la moyenne nationale. Pour seule illustration, l'indice de dotation des régions des Lacs et du Bas Sassandra est de trois à cinq fois supérieur aux moyennes relevées ici. La mise en place de « Programmes d'urgence » au cours des années 1970, visant à réduire les inégalités régionales et de rééquilibrer l'engagement local de l'Etat, dont le Denguélé a bénéficié, n'a pas modifié durablement cette donne : les années de crise ont conduit à l'abandon et à la dégradation du stock d'équipements départementaux disponibles, faute de moyens pour les entretenir.

Le réseau routier est aujourd'hui l'un des moins denses du pays, soit 15 km de routes bitumées pour 100 km², la moyenne ivoirienne étant de 23 ; il est passablement dégradé, notamment dans la Commune d'Odienné, en l'absence de financements publics ou extérieurs sur la décennie passée. Les perpétuels reports du projet routier reliant Odienné à la frontière malienne ont notamment pesé lourd dans le progressif tassement de l'économie régionale. Les travaux d'entretien routier programmés au titre de l'année 1999 sur financement centralisé ont été exécutés à hauteur de moins de 10 % par manque de paiement.

L'intervention directe de l'Etat dans le financement de projets ruraux de développement dans le Denguélé, est aussi inférieure aux moyennes nationales. Outre son intervention *via* les investissements de fonctions nationale et régionale, l'Etat participe également au financement d'investissements de fonction locale qui sont généralement du ressort des collectivités locales et des financements spécifiques tels que les FRAR et les FIAU. Le montant cumulé des projets FRAR s'élève à 1,5 milliard sur la période triennale 1996-1998 dont 710 millions ont été inscrits au BSIE, et 370 millions au titre d'aide de l'Agence française de développement. Toutefois, et contrairement à l'année 1996 où la totalité des projets programmés furent réalisés, les taux de réalisation de 1997 et 1998 (47 % et 37 %) se sont effondrés suite au gel des concours AFD. De même, le cumul des projets FIAU dans la région s'élève à 765 millions sur trois ans (1996-1998) – dont 671 millions à la charge de l'Etat – mais 23 des 40 projets prévus ont effectivement été réalisés.

Les dépenses locales de l'Etat, de 3,4 milliards en 1998, se composent (a) de transferts aux ménages pour un montant de 1,5 milliard (30 %) correspondant au versement de salaires et de pensions ; (b) de la dotation de fonctionnement de la Mairie (1 %) ; (c) des délégations de crédit de fonctionnement des administrations déconcentrées, soit plus de 600 millions (12 %) L'investissement de l'Etat est de 240 millions, soit 5 620 francs par habitant.

Tableau 1.

Compte de l'Etat dans la commune en 1998

(millions FCFA)

Emplois		Ressources	
Répartition	Montant	Répartition	Montant
Transferts ménages dont :	1 477	Impôts et taxes	357
- Salaires	1 082	Revenus des services publics	192,6
- Prestations sociales (pensions)	232,1	Transferts Douane	96,8
- Autres dépenses	162,9	Cotisations sociales	277
Transferts à la Commune	41	CFSNM des ménages	51,4
		<u>Transferts des communes</u>	0
Transferts aux Adm. Pub. locales	1 670	<u>Solde négatif</u>	2 453
FBCF	240		
Total	3 428	<u>Total</u>	3 428

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

Malgré la faiblesse de son engagement économique dans la commune et la région, l'Etat est néanmoins un acteur-clé d'Odienné en terme d'emplois salariés et de distribution de revenus. Les membres de l'administration résidant dans la ville forment en effet une part importante des catégories sociales intermédiaires, et leurs dépenses de consommation – environ 15 % des dépenses totales des résidents de la commune – irriguent les activités commerciales. Il reste que le taux de rotation des fonctionnaires locaux est élevé, ce qui ne favorise pas la continuité du fonctionnement des services.

On notera que les prélèvements d'Etat sur les acteurs économiques locaux s'établissent à 357 millions ; le score est à l'évidence très faible, et renvoie aux difficultés de fiscalisation déjà aperçues : informalisation de l'économie, quasi-absence d'entreprises de transformation et de production de taille intermédiaire, réduction des activités du grand commerce local, peu de civisme fiscal, etc.

La municipalité d'Odienné. Une autorité locale sans ressources

C'est en 1978 qu'Odienné a été érigée en Commune, mais ce n'est qu'à partir de 1980 que la municipalité, à l'instar des autres entités communales du pays, a véritablement commencé à disposer de l'autorité réglementaire pour exercer certaines compétences naguère dévolues à l'administration déconcentrée. Depuis lors, plusieurs conseils municipaux se sont succédés à la tête de la municipalité, à la faveur d'élections qui furent longtemps « fermées » ou « semi-compétitives », mais qui sont désormais plus ouvertes de sorte que les opinions publiques citadines sont supposées jouer un rôle actif dans les choix de développement local. Outre leur fonction de gestionnaires de la cité, la municipalité et son conseil ont également pour rôle d'assurer à la population de la Commune de meilleures conditions de vie, et de promouvoir l'image de la ville à travers son aménagement, l'amélioration de son environnement, de l'urbanisme et de l'habitat, de la santé, de l'éducation, etc.

Le personnel de la Mairie dispose de 58 employés – soit un agent municipal pour 735 administrés – dont quatre fonctionnaires mis à disposition et 54 agents municipaux. Cet effectif est resté stable sur les trois dernières années. Deux responsables disposent d'un niveau universitaire et un petit nombre de cadres sont titulaires du baccalauréat, le reste du personnel ayant un niveau scolaire faible (54 % des effectifs de la Mairie n'a aucune instruction ou un niveau d'instruction primaire). Au total, l'encadrement intermédiaire fait défaut, ce qui affaiblit autant la capacité de prise de décision et de contrôle au sein de chaque service.

Les effectifs disponibles sont en inadéquation avec le travail à faire, et il semble indispensable de revoir à la hausse le nombre d'employés afin d'améliorer le fonctionnement des différents services de la Mairie. On signalera toutefois que : (a) la Commune, en l'absence d'une réelle politique fiscale et de relance de l'économie à l'échelon local, ne dispose pas des ressources l'autorisant à accroître de façon significative ses effectifs actuels : celui actuellement en poste absorbe en effet un peu plus de 45 % du budget de fonctionnement total de la Mairie ; (b) les difficultés actuelles traduisent, outre un évident manque de personnel d'une façon générale, une absence plus particulière de techniciens et de cadres intermédiaires dotés des compétences nécessaires ; (c) le budget municipal n'est pas en mesure d'attirer par des rémunérations adéquates les techniciens en gestion, en comptabilité et contrôle, en travaux publics dont elle a besoin.

Les ressources de la municipalité s'établissent à 170 millions pour l'exercice 1998, montant faible une fois rapportées à la population résidente : le niveau de ressources par tête est ici 4 000 francs, tandis qu'il s'établit à 4 400 francs à Korhogo et à 6 400 francs à San Pedro. En déduisant les ressources externes, la contribution réelle chute à 3 000 francs par tête. Les recettes alimentant le budget de fonctionnement (140 millions) représentent 83 % des entrées totales de fonds, le solde (29 millions) concernant les investissements. Une première constatation s'impose : à un tel niveau d'entrées, il semble exclu qu'une Commune soit en état d'élaborer un quelconque programme de gestion locale – ou, si l'on préfère, tout projet de développement municipal doit, préalablement, en passer par un projet d'amélioration des ressources.

Les recettes fiscales représentent un peu plus du quart des ressources de fonctionnement de la Commune, et se composent des reversements d'impôts effectués par l'administration fiscale soit 31 millions, et de taxes communales (6 millions). A ces seuils d'entrées financières, les ressources locales émanant de la fiscalisation des activités économiques de la Commune représentent moins de 4 % du produit local brut estimé à 11,8 milliards. Encore peut-on préciser ce constat :

- (a) Les 5,1 millions de taxes communales prélevées sur l'activité économique des opérateurs de l'informel – taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans, taxe sur les charrettes et sur les taxis, etc. – auxquelles on ajoutera ici les 9,1 millions de taxes de marché, représentent à peine plus de 0,3 % de la valeur ajoutée de l'économie populaire urbaine, agriculture non comprise.
- (b) Les impôts d'Etat prélevés sur la Commune et reversés à la municipalité représentent pour leur part 0,7 % de la valeur ajoutée du secteur moderne et intermédiaire. Encore une partie de ces reversements concerne-t-elle l'impôt foncier, qui ne concerne pas spécifiquement les entreprises de ce secteur.
- (c) Qu'il s'agisse de la fiscalisation communale ou de la quote-part reversée par l'Etat, les niveaux d'entrées de recettes notées à Odienné sont inférieurs à ceux des recettes enregistrées dans diverses Communes de Côte d'Ivoire étudiées, y compris dans la ville voisine de Korhogo, dont la nature des activités est pourtant comparable. L'urgence d'une révision du mode de fiscalisation apparaît de façon manifeste, dans la perspective d'une réelle contribution des opérateurs au développement de leur cité, et plus généralement dans la mise en place d'un projet de développement local.

Evolution des recettes municipales (1996 – 1998)
(milliers de francs CFA)

	1996	1997	1998	1998 (%)
<i>Total recettes de fonctionnement</i>	133 657	153 254	140 727	100
Recettes fiscales	21 946	49 835	38 003	27,0
Recettes des prestations de services	30 155	34 489	35 435	25,1
Revenu du patrimoine et du portefeuille	2 507	3 239	2 642	1,8
Aide de l'Etat, fonds de concours aides extérieures	41 400	41 400	41 400	29,4
Recettes diverses	37 649	24 291	23 247	16,7
<i>Total recettes d'investissement</i>	30 000	32 254	28 771	100
Produits de l'aliénation des biens du patrimoine	0	0	0	-
Prélèvements sur fonds d'investissement	30 000	32 254	19 571	68
Recettes d'emprunt	0	0	0	-
Aide de l'Etat, fonds de concours aides extérieures	0	0	0	-
Dons et legs	0	0	0	-
Recettes diverses	0	0	9 200	32

Source: *Compte administratif du Maire*

L'absence d'un fichier central des contribuables et d'une sensibilisation sur le devoir de paiement des impôts et taxes, enfin le déficit en personnels qualifiés de la Mairie favorisent l'incivisme fiscal. Les précédentes équipes municipales, bien que confrontées à ce problème, n'ont pas entrepris d'actions concrètes – ni information, ni répression – auprès des populations pour leur faire comprendre le bien-fondé d'une participation à la vie financière de la Commune : l'absence de véritable compétition électorale ouverte rendait possible un « laissez-faire », parfois de nature clientéliste mais toujours dommageable à l'état des rentrées budgétaires. Signalons que, lors du recensement des points d'activité de la ville, il a été constaté que plusieurs unités inventoriées déclaraient ne payer de taxes ni à la Mairie, ni à la Direction des impôts ; de même, les niveaux de fiscalisation apparaissent très faibles parmi les adhérents à la Chambre des métiers. De nouvelles formes de recouvrement, fondées sur l'identification préalable des effectifs imposables, doivent être mises en œuvre pour améliorer le niveau des recettes communales et l'égalité de tous devant l'impôt : la ville connaît très mal son potentiel imposable.

L'aide de l'Etat à la Commune représente annuellement 41 millions, soit près du tiers des recettes municipales en 1998. Elle reste le seul appui financier externe mobilisé par la Commune : aucun organisme national et/ou international ne lui a apporté de concours directement monétaire au cours des trois dernières années – seul un organisme allemand a offert à la Mairie une multi-benne pour améliorer le ramassage des ordures ménagères.

Les recettes d'investissement représentent environ 18 % du budget communal total, et sont globalement restées stables sur la période considérée – soit 30 millions pour l'exercice 1996, 32 millions en 1997 et 29 millions en 1998. Ces recettes proviennent d'ordinaire du seul fonds d'investissement dont la dotation doit représenter 15 % au moins du budget total. Un tel niveau de ressources n'autorise aucune réalisation de nature à modifier sérieusement les conditions et le cadre de vie de la population.

Les dépenses budgétaires mandatées de la Commune d'Odienné sont passées de 123 millions en 1996 à 153 millions en 1997, pour s'établir à 158 millions en 1998. Les dépenses de fonctionnement ont absorbé 80 %, 84 % puis 87 % du budget global au cours des trois derniers exercices. La structure du budget laisse ainsi une part décroissante aux dépenses d'investissement – en 1998, ces dernières se sont établies à 19 millions. Dans l'ensemble, en 1998, les dépenses globales sont revenues à 3 200 francs par habitant, dont 1 500 ont servi à couvrir les frais de personnel de la Mairie et 450 francs ont été affectés aux investissements.

Les deux principaux postes de dépenses courantes de la municipalité pour l'exercice 1998 concernent les frais de personnel, soit 63 millions (46 %) et les fournitures, carburants et autres consommations ordinaires – eau, électricité, téléphone – soit 38 millions (27 %) ; au total, ces charges absorbent les trois-quarts du budget de fonctionnement, le reliquat servant à la dotation du fonds d'investissement – soit 19,5 millions – et de façon marginale au financement de missions (4 millions) et aux travaux d'entretien des bâtiments et équipements de la Mairie (6 millions). Bridé par le niveau actuel des recettes, le budget de fonctionnement ne peut qu'assurer la reproduction des services *a minima* : ainsi, le poste « carburants » est doté à hauteur de 50 000 francs par jour, dont 21 000 francs sont réservés aux services de collectivités. A ce niveau, l'enlèvement des ordures ménagères dispose de 8 400 francs de carburants par jour, de sorte que les véhicules peuvent au mieux parcourir 120 kilomètres chaque jour pour accomplir leur mission. D'une manière générale, les frais de fonctionnement hors rémunérations ne permettent pas aux agents municipaux de travailler. Le paradoxe est manifeste puisque l'insuffisance de personnel municipal, loin de conduire à une surcharge de travail, mène plutôt à un état de relatif désœuvrement faute de moyens de fonctionnement des services.

Les dépenses engagées par les services dont l'activité a un impact immédiat sur le cadre de vie des populations apparaissent limitées : ainsi, les dépenses courantes des services sociaux et culturels – sport, loisirs, etc., dont les jeunes sont les premiers consommateurs – ne représentent que 5 % des dépenses totales, et celles relatives à l'assainissement et l'enlèvement des ordures en représentent 22,5 %. Les frais engagés par ces deux services ne couvrent pas les attentes minimales des résidents ; elles peuvent, à ce niveau, être considérées comme décroissantes puisque l'entretien des infrastructures de base ne peut être assuré, eu égard à l'importance relative prise par les dépenses fixes municipales, notamment les frais de personnel évalués à 63,6 millions soit 45,7 % du budget de 1998.

Les investissements de la Municipalité sont passés de 30 millions en 1996 à 19,5 millions en 1998. Pour ce dernier exercice, l'investissement communal représente moins de 1 % de la formation de capital émanant de l'Etat ivoirien : il est donc négligeable et ne saurait peser sur le niveau d'équipement et d'infrastructures locales. La dépense en investissement par habitant est de 450 francs CFA pour l'année 1998, niveau très faible une fois comparé à celui de la plupart des villes secondaires de la Côte d'Ivoire, où la moyenne avoisine 1 200 francs, ce qui conduit au délabrement visible de la plupart des infrastructures de la ville – particulièrement de la voirie – et à la déconnexion spatiale entre le centre urbain et les quartiers périphériques dont le caractère rural reste très affirmé.

Ces investissements ont représenté sur la période une part modeste du budget global de la Commune, soit 24 % en 1996, et seulement 13 % en 1998. La contraction du budget sur les frais de fonctionnement met une fois encore en évidence la faiblesse des recettes communales dont l'effet est de reléguer au second plan l'essor des infrastructures culturelles, sociales et économiques locales. Néanmoins, l'indispensable et coûteux effort accompli, de 1996 à 1998, dans l'équipement des services généraux et de collectivités – respectivement 32 et 22 millions d'investissements sur ces trois années – est désormais relayé par celui, plus léger, consacré aux services socioculturels – 13 millions d'investissements en 1998. L'écart est grand entre l'existence de quelques structures sportives (stade notamment, datant des fêtes tournantes) et culturelles (Centre culturel de la commune, malheureusement excentré), et les capacités effectives d'entretien et de dotation de ces structures.

En 1999, sur environ 43 millions d'investissements communaux, 31 millions (72,5 %) ont été consacrés dans la poursuite du programme d'équipement des services de la Mairie, le solde ayant été employé à la finition d'un dispensaire, à la réfection d'une cantine scolaire et à l'aménagement du marché.

Investissement de la Commune (1997 – 1999)
(en milliers de francs CFA)

	Commune	FIAU	Total
1997	32 200	12 500	44 700
1998	19 570	9 375	28 945
1999	42 647	9 375	52 022

Par ailleurs, la contribution de la Commune aux projets FIAU est de 17,5 %, le solde étant financé par l'Etat. Sur la période 1997-1999, le cumul des investissements FIAU représente 31 millions et a concerné la construction d'une morgue municipale, de magasins et kiosques autour du marché, ainsi que l'ouverture des voies dans les quartiers nouvellement lotis. Jusqu'à présent, le Programme d'Appui aux Communes (PACOM) n'est pas encore intervenu sur Odienné.

Une alternative pour relever le niveau des investissements serait de rechercher des fonds auprès de partenaires extérieurs. L'option a jusqu'à présent été peu expérimentée. Des entretiens tenus avec le Maire, il ressort que certaines rigidités administratives seraient à la base de l'absence de partenaires extérieurs – les projets de partenariat avec les organismes internationaux restent gérés à l'échelon central. Une autre piste à explorer est celle de la diaspora. En effet, l'une des spécificités d'Odienné est l'émigration de ressortissants vers le Sud de la Côte d'Ivoire et l'étranger, qui forment une puissante diaspora mobilisable en vue d'élaborer un projet de développement régional et d'en financer divers volets.

Le patrimoine de la Commune est constitué de deux ensembles de biens : d'une part, les bâtiments construits par l'Etat avant la communalisation et transférés à la municipalité après 1980, et de l'autre les infrastructures que les différentes équipes municipales ont pu faire construire. Ce patrimoine se résume en un marché dont la valeur résiduelle serait de 140 millions, un abattoir (8 millions), un centre culturel bâti en 1987 dont la valeur actuelle serait de 240 millions, les locaux de la Mairie et des latrines publiques, une morgue, un hôtel (27 millions), un stade omnisports. Leur valeur résiduelle cumulée — telle qu'estimée par les services techniques — représenterait près d'un milliard de francs, ce qui est faible pour une capitale régionale ; toutefois, les charges annuelles d'entretien de ces seuls équipements – de l'ordre de 30 millions de francs – et de provision pour gros œuvre – environ 20 millions – dépasse à l'évidence les moyens budgétaires de la Mairie. Aussi celle-ci a-t-elle confié la gestion d'une partie des structures à des opérateurs privés. L'abattoir, les toilettes publiques et l'hôtel campement sont désormais gérés par des particuliers en contrepartie de loyers mensuels – du reste irrégulièrement versés – revenant à la Mairie. Pour les autorités municipales, la privatisation de la gestion de tout le patrimoine communal est la nouvelle piste qu'elles comptent explorer en vue d'assurer un meilleur rendement de ce patrimoine.